



FERTIPRIM' LPF

Sous-couche technique régulatrice d'absorption, en phase solvant à base d'huile chaulée, spéciale plaque de plâtre et fonds hétérogènes.

Définition

Sous-couche technique en phase solvant (très faible odeur) à base d'huile chaulée, spéciale badigeons et enduits à la chaux de LA PIERRE FERTILE.

Destination

Impression destinée uniquement aux supports intérieurs, neufs ou anciens. FERTIPRIM' LPF permet une parfaite homogénéisation des fonds, régule l'absorption des supports, et évite les décolorations locales anormales de la chaux (spectres des anciens fonds, rebouchages, traces de colles, bande et joint de « placo »...).

En intérieur :

- s'applique sur plaque de plâtre à épiderme cartonné
- s'applique sur fonds douteux non homogènes (résidus de peinture après décapage, traces de colles, fonds anciens rebouchés ou tachés...).
- FERTIPRIM' LPF est compatible avec les fonds de dureté faible mais correctement adhérents (anciens badigeons...).

EN CAS DE DOUTE NOUS CONSULTER

Pour les autres types de supports intérieurs le choix se portera sur IMPRIM'PLUS ou IMPRIM'CHAUX (cf. fiches descriptives).

Spécificité technique

FERTIPRIM' LPF à base d'huile chaulée, est une sous-couche technique compatible avec les badigeons et enduits à la chaux de LA PIERRE FERTILE. Sa composition évite toute réaction de saponification avec la chaux.

Utilisation

Prépare l'application des chaulages ou badigeons à la chaux grasse LA PIERRE FERTILE : MÉMORIS et CHAUX LPF36. Prépare de la même manière l'application des semi-enduits PERFECTIS, GRANILIS, ENDUIT LPF25 produits de LA PIERRE FERTILE.

Conditionnements : Seaux de 5 L et 15 L.

Densité : 1,32 ± 0,05.

Extrait sec : en poids 66%
± 2,0.
en volume 41% ± 2,0.

COV conforme 2007

Ce produit répond à la Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de Composés Organiques Volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures (cf ; Arrêté français du 29 mai 2006)

Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/g) : 450 g/l (2007), ce produit contient max 450 g/l COV

Préparation

Le fond doit être sain, propre, sec et sans efflorescences.

Consommation

Variable selon support et dilution, ± 10 m²/L.



Mise en œuvre

Prêt à l'emploi. Si nécessaire, selon porosité du support et vitesse de pénétration, dilution au White-Spirit :
- dilution conseillée, de 5 à 10%.

Matériel

Exclusivement brosse à chauler et brosse plate, avant l'application des chaulages ou badigeons à la chaux grasse LA PIERRE FERTILE : MÉMORIS et CHAUX LPF36.

Peut être appliquée au rouleau poils courts, uniquement avant l'application des semi-enduits PERFECTIS, GRANILIS et ENDUIT LPF25.

Nettoyage du matériel immédiatement après usage au White-Spirit.

Application

Simple à travailler à la brosse à chauler. L'application se fait de haut en bas en évitant les passages trop linéaires et les ruptures. Les mouvements sont aléatoires tout en conservant une certaine régularité. Eviter les manques de touches.

Conditions d'application

Ne pas appliquer par température inférieure à 8°C et par humidité relative supérieure à 65%.

Séchage

Hors poussière :	3 heures
Sec au toucher :	6 heures
Recouvrable :	48 heures
Sec à cœur :	21 jours

Sécurité

Inflammable. Etiquetage spécifique sur l'emballage du produit.

Avant utilisation consulter la fiche de données de sécurité (F.D.S.), disponible sur demande.

Divers

Consulter les fiches descriptives des produits cités avant emploi.

La Pierre Fertile peut apporter une assistance technique à la demande de l'entreprise applicatrice.

Les indications figurant sur cette fiche sont le résultat des essais de qualification du produit par référence au domaine visé et aux conditions requises.

Il appartient à l'utilisateur qui l'applique d'apprécier les suggestions qui en résultent pour la préparation et l'exécution de ses travaux, après vérification que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Ce produit de construction est destiné à l'exécution de travaux de bâtiment impliquant la garantie de bon fonctionnement due par les constructeurs, et qui peut aussi engager leur responsabilité décennale.

